



## MOTION DE SOUTIEN

### **AU SYNDICAT CGT DE L'EHPAD LA CROIX DU SUD DU GROUPE MEDICHARME**

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT tient à témoigner son soutien sans faille au syndicat CGT de l'EHPAD La Croix du Sud du groupe MEDICHARME à Fabas (Ariège – 09).

Le droit d'expression syndical et le droit de grève sont inaliénables.

Suite au fait que nos représentants du personnel CGT aient pris connaissance de documents envoyés par erreur, puis les aient diffusés aux salariés pour information, la direction de cet établissement a décidé sans plus attendre de sanctionner l'IDEC et une représentante CGT. À la suite de quoi, l'ensemble des personnels ont décidé de se mettre en grève, d'une part pour apporter leur soutien à leurs représentants CGT et aux deux camarades sanctionnés, et d'autre part pour porter un ensemble de revendications et une équité entre tous les salariés quant à l'octroi d'une prime (Cf. documents diffusés générant les sanctions).

La direction ne souhaite pas à ce jour ouvrir des négociations quant aux revendications portées.

Les salariés de l'EHPAD La Croix Du Sud ont raison de revendiquer l'annulation des sanctions, l'ouverture de négociations sur des salaires, l'embauche de personnels qualifiés et les requalifications de CDD en CDI afin de pouvoir travailler dans de dignes conditions.

Ce n'est pas un crime que de vouloir mieux travailler, mieux vivre sereinement !

**La CGT dénonce le fait que la direction de MEDICHARME ne veuille pas se mettre autour de la table des négociations en voulant imposer leur pouvoir à des fins de répression plutôt que de négociation.**

**La CGT fustige les méthodes patronales agressives qui criminalisent nos camarades grévistes.**

**La CGT exige l'ouverture de réelles négociations une politique de création d'emplois qualifiés.**

**La CGT exige que la Direction de l'EHPAD La Croix Du Sud et le groupe MEDICHARME retire toutes les sanctions disciplinaires dans les plus brefs délais.**

*Montreuil, le 3 février 2021*